

2 PRÉSENTATION DU PCAET DE CAP ATLANTIQUE

2.1 Particularités du territoire

La Communauté d'Agglomération de la Presqu'Île de Guérande Atlantique, Cap Atlantique, est située sur la **façade atlantique**, entre la Loire au sud et la Vilaine au nord et bordée à l'est par les marais de la Brière. Elle s'étend sur une superficie de 395km² dont 26km² de marais salants (20 sur le bassin de Guérande et 6 sur le bassin du Mès).

Le territoire est composé de **15 communes** réparties entre **2 départements et 2 régions** : la Loire-Atlantique (Pays de la Loire) et le Morbihan (Bretagne) :

- Loire-Atlantique : Assérac, Batz-sur-Mer, Guérande, Herbignac, La Baule-Escoublac, le Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard et Saint-Molf
- Bretagne : Camoël, Férel et Pénestin



Figure 4 : Carte de la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique

73 460 habitants y vivent de façon permanente. Le territoire a la particularité de voir sa population plus que quadrupler (plus 300 000 habitants) en **saison touristique**.

La collectivité exerce 22 compétences et notamment les suivantes :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Alimentation en eau potable

- Elimination et valorisation des déchets des ménagers et déchets assimilés
- Protection des espaces naturels d'intérêt communautaire et des milieux aquatiques
- Prévention des submersions marines...

2.2 Objectifs du PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 (n°2015-992) a élargi le domaine d'actions des plans climat-énergie territoriaux (PCET) en y intégrant la thématique « qualité de l'air ». Ainsi, les plans climat-énergie territoriaux (PCET) sont devenus plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Ils constituent la feuille de route à suivre dans la cadre de la transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans :

- **Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;**
- **Améliorer la qualité de l'air ;**
- **Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.**

Via 3 leviers principaux :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire ;
- La réduction des consommations d'énergie ;
- Le développement local d'Energies Renouvelables (EnR).

L'élaboration et la mise en œuvre de ces PCAET ont été confiées aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants¹. A ce titre, les EPCI concernés par les PCAET ont été nommés « coordinateurs de la transition énergétique » à l'échelle territoriale.

Cap Atlantique s'est officiellement engagé dans l'élaboration de son PCAET en août 2017.

2.3 L'élaboration du PCAET

La démarche globale est présentée ci-dessous et s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic, une phase de stratégie, suivie par l'élaboration d'un plan d'actions qui valide et finalise la démarche.



Figure 5 : Démarche globale d'un PCAET

¹ Article 188 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) et décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie

2.3.1 Un PCET et un diagnostic territorial comme base de réflexion

Afin de s'assurer de la réussite du projet en intégrant l'ensemble des caractéristiques climat air énergie du territoire, et conformément à l'article R.229-51 du Code de l'environnement et du décret n°2016-849 du 28 juin 2016, un diagnostic comprenant les éléments suivants a été réalisé par Cap Atlantique en collaboration avec Air Pays de la Loire, le Sydela, Enedis et GRDF :

- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ;
- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
- La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
- Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Par ailleurs, le territoire a pu s'appuyer pour l'élaboration de son PCAET sur son expérience déjà acquise pour le Plan Climat Energie Territorial (PCET), adopté en 2013 ainsi que sur son plan d'action associé, déjà engagé. La poursuite des actions portées et des dynamiques engagées avec les différents partenaires du PCET a, ainsi, été un préalable à la poursuite et à l'amplification d'actions (d'économies d'énergie, d'émissions de GES,...) dans le cadre du PCAET.

Le diagnostic et le PCET existant ont donc servi de base pour l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions du PCAET.

2.3.2 Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes

Cap Atlantique a organisé la démarche PCAET en nommant un **Comité de pilotage** composé d'élus du territoire (maires et membres du Bureau Communautaire), services techniques de Cap Atlantique, représentants du territoire voisin de la CARENE (direction transition énergétique, référent plan climat et élu), représentants de la CCI et de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, LAD, Lila Presqu'île, ENEDIS, GRDF, FFB, Alisée, Morbihan Energies, Sydela, Capeb 44,...

Ce COPIL élargi, avec la participation de nombreuses structures différentes et de nombreux élus de la collectivité, a globalement permis une co-construction du plan d'action qui soit cohérente avec l'ensemble des enjeux du territoire.

Ce COPIL a fixé les orientations stratégiques et opérationnelles, a arbitré les propositions issues de la concertation, validé les grandes étapes du PCAET et les aspects financiers en amont du conseil communautaire.

Des échanges avec la DDTM 44 ont également permis de faire évoluer et d'adapter la stratégie et le PCAET globalement, notamment en lien avec la nouvelle climat-énergie.

2.4 Présentation du plan d'action

Le plan d'actions définis par Cap Atlantique comprend **34 actions** réparties, ici, par thématiques et en 3 grandes catégories :

- Actions phare
- Actions de communication
- Actions d'expérimentations locales, d'innovations

Tableau 2 : Plan d'actions du PCAET de Cap Atlantique

N° action	Intitulé de l'action
ACTIONS PHARES	
Améliorer la performance énergétique des bâtiments	
1	Accompagner la rénovation énergétique des logements
2	Poursuivre l'action du Conseil en Energie Partagé sur le patrimoine public
3	Mettre en place un fonds de concours dédié à la rénovation ambitieuse des bâtiments communaux
Mobilité : développer le vélo et mettre en place un plan de mobilité	
4	Poursuivre la mise en place du schéma directeur vélo
5	Accompagner le développement des schémas vélos communaux
6	Définir et mettre en place un plan de mobilité
Energies renouvelables : Plan solaire	
7	Déploiement d'un plan solaire pour le territoire
8	Installer une centrale solaire sur l'ancienne ISDND de Kéraline
9	Mobiliser les habitants sur les projets EnR, soutenir financièrement les projets EnR de collectifs d'habitants
ACTIONS DE COMMUNICATION	
Communiquer pour mobiliser	
10	Communiquer sur les économies d'énergie dans les bâtiments : scolaires, tertiaires, privés... : Faire de la sobriété une priorité, à la maison, au travail, en vacances...
11	Sensibiliser les scolaires à l'énergie dans les bâtiments
12	Communiquer sur les usages des bâtiments tertiaires publics
13	Savoir, former et informer sur l'aménagement durable et le changement climatique : formations d'élus, de techniciens et création d'un réseau de référents transition écologique
EXPÉRIMENTATIONS LOCALES, INNOVATIONS	
Mobilités	
14	Accompagner et animer la mise en place de services vélo : animations, réparations, salons du vélo...
15	Etudier une mutualisation de l'offre Vélycéo en cours sur la Carene
16	Promouvoir le covoiturage via la plateforme Ouestgo
17	Mettre en place un Plan de Déplacement Administration (PDA) pour Cap Atlantique et application du forfait mobilités durables

N° action	Intitulé de l'action
18	Accompagner les expérimentations et solutions innovantes pour changer de mobilité
19	Soutenir les modes actifs scolaires et leurs développements: pédibus, vélobus...
Energies renouvelables	
20	Accompagner les projets d'autoconsommation collective
21	Etudier systématiquement l'utilisation d'EnR pour les besoins de chaleur et d'eau chaude
22	Etudier les possibilités de développement d'unités de production d'hydrogène.
23	Mettre en place la filière territoriale bois-énergie
24	Inclure une part d'énergies renouvelables dans l'achat public d'énergie
25	Etudier systématiquement la récupération d'énergie "fatale" sur tous les projets
Résilience du territoire	
26	Diffuser, inciter et accompagner à une agriculture adaptée à la transition énergétique et au changement climatique avec un groupe de pionniers
27	Définir une stratégie d'économie circulaire et de résilience du territoire
28	Inclure dans les projets de développement territorial les notions d'empreinte carbone, mise en place d'un outil d'estimation d'impact carbone simple
29	Economiser l'eau potable dans tous les secteurs d'activité
30	Poursuivre et amplifier les actions de réduction des déchets
31	Intégrer le risque inondation et submersion : mise en œuvre du 2nd PAPI, SLGRI....
32	Promouvoir une gestion intégrée du trait de côte et de l'espace littoral
33	Préserver la sécurité des personnes et des biens en gérant les systèmes d'endiguement
34	Préserver et développer les espaces de résilience écologique (espaces naturels) et les réservoirs de biodiversité

3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME

3.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification réglementaires

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme réglementaires. Le PCAET devra ² :

- « **Être compatible avec** » certains documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas entrer « *en contradiction avec les options fondamentales* » de ces documents
 - Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
 - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) quand il est en place sur le territoire concerné
- « **Prendre en compte** » d'autres documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas « ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales de ces documents »
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne le périmètre du PCAET
 - Les objectifs du SRADDET et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte

²ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016